



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 30336

Texte de la question

M. Yves Fromion attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la politique de maintien à domicile des personnes âgées. Créée par la loi du 24 janvier 1997, la prestation spécifique dépendance est une mesure d'aide sociale réservée aux personnes âgées de plus de soixante ans à faibles revenus. Du fait de son caractère « d'assistance » et de critères d'attribution trop stricts, elle ne touche qu'un public très restreint et, compte tenu de sa gestion par les départements, son application dépend des mesures décidées par chaque Conseil général. De plus, il devient de plus en plus difficile de réaliser une prestation de qualité à cause de la réduction des crédits de formation, de la politique d'aide à l'emploi peu soucieuse de qualifications et du découragement des personnels. Aussi, il lui demande les mesures qu'elle compte prendre afin d'aider ces personnes dans leur projet de rester à domicile jusqu'au terme de leur vie.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30336

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3056